

# ÊTRE EMPLOYEUR DANS LE MONDE ASSOCIATIF : LES DROITS, LES RISQUES

## POUR QUI ?

Les dirigeant·e·s d'associations ou celles et ceux voulant le devenir.

## PRÉ-REQUIS :

Avoir quelques connaissances de base sur le droit du travail et être intéressé·e par cette fonction.

## EFFECTIF :

De 6 à 15 personnes

*Le CROS Île-de-France se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.*



90€\* TTC



24/11/2019 – mercredi 22 Avril 2020



9h30 – 17h30 (7 heures)



CROS Île-de-France  
Accès Cité Universitaire REP B T 3a  
1, rue des Carrières, 94250 Gentilly

\* Ce prix s'adresse uniquement aux bénévoles et aux salariés ne bénéficiant pas de prise en charge par un OPCO\*\*.

## OBJECTIFS

- Connaître les bases du droit du travail et les spécificités du monde associatif.
- En savoir plus sur les implications d'une embauche d'un·e salarié·e.
- Éviter les conflits entre salariés et employeurs associatifs.

## INTERVENANT

### Christian Cervenansky :

Consultant et formateur au CROS Île-de-France ; Ancien professeur de sport au CREPS Île-de-France

## PROGRAMME

Les spécificités du droit du travail dans l'associatif :

- Les nouvelles dispositions du code du travail
- Les obligations fiscales et sociales de l'employeur
- Les chiffres clés de l'emploi dans la branche du sport
- Les sources du droit
- Le droit applicable au domaine sportif
- La gestion des conflits salarié-employeur
- La procédure prudhommale

L'embauche d'un salarié :

- Généralités sur le cadre du travail
- Définition de la relation salarié/président employeur
- Les points importants de la Convention Collective Nationale du Sport
- Les différents contrats de travail
- Les obligations légales, formalités d'embauche
- Méthodologie de recrutement

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Supports informatiques de présentation des thèmes abordés.  
Apports théoriques.

Etudes de cas et échanges d'expériences entre les participants et formateur.

Évaluation de la formation par les stagiaires.

## CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Aurélien CORDEAU

[aurelien.cordeau@croisif.fr](mailto:aurelien.cordeau@croisif.fr)

01 49 85 84 93

\*\* Pour les salariés : prise en charge par un OPCO possible.  
Plus d'info : [www.croisif.fr/prise-en-charge-par-un-opco/](http://www.croisif.fr/prise-en-charge-par-un-opco/)

**S'inscrire**

Le CROS Île-de-France est un organisme de formation enregistré à la DIRECCTE sous le numéro : 11940857994